



Recommandations pour l'inclusion d'indicateurs de durabilité économique dans le rapport du CSTEP sur le secteur de l'aquaculture dans l'UE

CCA/MAC 2023-9

Juillet 2023



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) et le Conseil consultatif pour les marchés (MAC) remercient chaleureusement l'UE pour son soutien financier





Sommaire

Sommaire	2
Introduction.....	3
Avis	4
Recommandations.....	4

Introduction

La stratégie « De la ferme à la table » prévoit l'élaboration d'un cadre législatif afin de faciliter et d'accélérer la transition des systèmes alimentaires vers un modèle durable au sein de l'UE.¹

Le rapport du Centre commun de recherche (JRC) sur les *Concepts for a sustainable EU food system (Concepts pour un système alimentaire durable dans l'UE)* indique qu'un cadre d'évaluation pratique est essentiel pour toute politique visant à établir une durabilité alimentaire et qu'il nécessite la mise en place d'indicateurs de durabilité et de seuils correspondants. De plus, le rapport note qu'il est essentiel que les indicateurs de durabilité aient des objectifs clairs pour suivre les progrès vers la durabilité.²

Le rapport du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) sur les critères et indicateurs de durabilité pour les produits de la mer propose des indicateurs environnementaux et sociaux de durabilité mais note que les questions économiques sont relativement moins abordées.³

À la suite du rapport du CSTEP mentionné précédemment, le Conseil consultatif du marché (MAC) a fourni des avis sur l'intégration des aspects de durabilité dans le cadre des normes de commercialisation,⁴ qui, compte tenu des critères économiques, demandait à la Commission européenne d'évaluer les points suivants :

- la pertinence et l'adéquation des critères et des exigences en matière de données pour l'établissement de critères économiques pour la pêche et l'aquaculture ; et
- les compromis négatifs potentiels de l'utilisation de critères économiques à court terme par rapport à des critères environnementaux et sociaux à plus long terme en tenant compte des meilleures données scientifiques disponibles sur la question.

Study on state-of-the-art scientific information on the impacts of aquaculture activities in Europe (Étude sur les informations scientifiques les plus récentes sur les impacts des activités aquacoles en Europe) conclut que la littérature scientifique aborde rarement les impacts économiques de l'aquaculture.⁵

¹ Commission européenne, Stratégie « De la ferme à la table » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement, COM(2020) 381 final : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:eaofgf73-9ab2-11ea-9d2d-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF

² Centre commun de recherche, Bock, A., Bontoux, L. et Rudkin, J., *Concepts for a sustainable EU food system (Concepts pour un système alimentaire durable dans l'UE)*, 2022 : <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC126575>

³ CSTEP, *Criteria and indicators to incorporate sustainability aspects for seafood products in the marketing standards under the Common Market Organisation (Critères et indicateurs pour intégrer les aspects de durabilité des produits de la mer dans les normes de commercialisation dans le cadre de l'organisation commune des marchés)* (STECF-20-05), 2021 : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00694/80610/83857.pdf>

⁴ MAC, *Incorporation of sustainability aspects in the marketing standards framework (Intégration des aspects de durabilité dans le cadre des normes de commercialisation)*, 15 octobre 2021. <https://marketac.eu/fr/marketing-standards-sustainability/>.

⁵ Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (Commission européenne), MRAG, Wageningen Marine Research ; Poelman, Marnix et al., *Study on state-of-the-art scientific information on the impacts of aquaculture activities in Europe (Étude sur les informations scientifiques les plus récentes sur les impacts des activités aquacoles en Europe)*, 2021.

Le rapport économique semestriel du CSTEP sur le secteur de l'aquaculture dans l'UE utilise cinq indicateurs de performance économique (valeur ajoutée brute (VAB), retour sur investissement (RSI), résultats d'exploitation, productivité du travail et productivité du capital) mais ceux-ci ne sont pas abordés dans le cadre de durabilité économique.⁶ De ce fait, les conclusions de ce rapport sur l'état de la durabilité économique du secteur ne sont pas claires.

Avis

Le CCA et le MAC partagent l'avis du Centre commun de recherche sur le caractère essentiel des indicateurs de durabilité ayant des objectifs/seuils parfaitement définis pour suivre l'avancement vers la durabilité.

Le CCA et le MAC estiment que le nouveau plan pluriannuel de l'UE pour la collecte de données⁷ contribuera à renforcer la couverture et la qualité des données économiques,⁸ car cette collecte de données inclut désormais l'aquaculture en eau douce.

Le CCA et le MAC estiment que les indicateurs de durabilité économique sont essentiels à la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation pratique de la durabilité économique de l'aquaculture.

Le CCA et le MAC estiment que dans le contexte d'obtention d'un potentiel label européen de durabilité lors de la prochaine proposition législative pour la mise en place d'un cadre européen pour un système alimentaire durable,⁹ il est vital de prendre en compte les piliers de la durabilité.

Recommandations

Il est conseillé à la Commission d'inclure un chapitre sur la durabilité économique dans les prochaines recommandations du CSTEP pour les prochains rapports économiques sur l'aquaculture. Ce chapitre devra inclure des indicateurs de durabilité économique et les seuils/cibles correspondants ainsi que des exemples de calculs de durabilité. Les indicateurs doivent être applicables à la fois au niveau de l'exploitation et du secteur dans son ensemble. Le CCA et le MAC proposent notamment le retour sur investissement, les résultats d'exploitation, la productivité du travail et la productivité du capital comme exemples d'indicateurs valides et fiables de la durabilité économique.

⁶ CSTEP, *Economic report on the EU aquaculture (Rapport économique sur l'aquaculture dans l'UE)* (STECF 22-17), 2023 : <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC132648>

⁷ Décision déléguée (UE) 2021/1167 de la Commission : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32021D1167>

⁸ À d'autres occasions, le MAC a fourni des avis sur l'amélioration de la collecte des données et des rapports économiques du CSTEP, notamment, MAC, *Collecte des données par le Comité scientifique, technique et économique des pêches (CSTEP)*, 2020 : <https://marketac.eu/fr/data-collection-by-stecf/>.

⁹ Pour le point de vue détaillé du MAC sur la proposition à venir d'un cadre pour un système alimentaire durable, veuillez consulter le document MAC, *Système alimentaire durable – Mise en place d'un cadre européen*, 2022 : <https://marketac.eu/fr/sustainable-food-system-setting-up-an-eu-framework/>.



Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)

Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : secretariat@aac-europe.org

Twitter : @aac_europe

www.aac-europe.org

Conseil consultatif pour les marchés (MAC)

Rue de la Science 10, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 (0) 2 230 30 13

E-mail : secretary@marketac.eu

Twitter : @MarketAC_EU

www.marketac.eu